

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 JANVIER 2026 reportée au 04 FÉVRIER 2026

Étaient présents : M. Michel BLASER, Maire, Mme Céline GROS, 1^{ère} Adjointe, Mme Michèle BERTHOLINO, 2^{ème} Adjointe, M. Régis LACROIX, 3^{ème} Adjoint, Mme Julie REVY, Mme Delphine BARTHET, M. Julien BUFFAUT, M. Charles MIELLIN, M. Michel RAGEOT, conseillers municipaux.

Absent(s) Excusé(s) : M. Franck GANEVAL

Pouvoir(s) reçu(s) : Mme Sonia MORNICO à Mme Delphine BARTHET

Secrétaire de séance : Mme Céline GROS

Début de la séance : 20 h 15

Approbation du dernier compte-rendu :

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à apporter au compte-rendu du 16 Décembre 2025.

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Mot du Maire aux élus

Lecture de l'ordre du Jour

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour au Conseil Municipal :

FINANCES

1. RELAIS DU LAC : Choix des nouveaux gérants du Restaurant – Gîtes et Chambres d'Hôtes

QUESTION(S) DIVERSE(S)

ORDRE DU JOUR

FINANCES : RELAIS DU LAC – CHOIX DES NOUVEAUX GÉRANTS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a engagé d'importants travaux de réhabilitation de l'ancien Hôtel-Restaurant communal, afin de le transformer en Restaurant – Gîtes et Chambres d'Hôtes dénommé « Le Relais du Lac », dans un objectif de développement économique et touristique du territoire.

Afin d'assurer l'exploitation de cet équipement communal relevant du domaine privé, une procédure de consultation a été lancée en vue de la mise en gérance commerciale de l'établissement.

Il est précisé que :

- trois dossiers de candidatures ont été reçus dans le cadre de cette procédure ;
- l'analyse des dossiers a été confiée au cabinet Alliance, chargé d'étudier la qualité des projets, la solidité financière, l'expérience professionnelle des candidats et l'adéquation avec les attentes de la commune ;
- des entretiens avec les candidats ont été organisés le jeudi 29 janvier 2026 dans l'après-midi, en présence des élus et du cabinet Alliance.

Monsieur le Maire indique que les trois projets présentés répondent aux objectifs de dynamisation économique, touristique et d'attractivité du territoire communal, et traduisent une volonté réelle d'investissement et de pérennisation de l'activité.

À l'issue de l'analyse des dossiers et des échanges lors des entretiens, le Conseil Municipal a établi le classement suivant :

Choix n°01 : le projet présenté par Madame Clara GREMMION et Monsieur Thomas FATUR jugé le plus à même de répondre aux attentes de la commune, tant sur le plan économique que sur la qualité de l'offre proposée et l'intégration dans le tissu local.

Choix n°02 : le projet présenté par Monsieur et Madame Fabien et Julie MAHÉAS,

Choix n°03 : le projet présenté par Monsieur Luc ROCHARD

Après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** le Conseil Municipal **DÉCIDE** de retenir la candidature de :

- Madame Clara GREMMION et Monsieur Thomas FATUR en qualité de nouveau(x) gérant(s) du Relais du Lac.
- Un contrat de location-gérance sera établi à compter du 1er mars 2026 pour une durée de trois ans. À l'issue de cette période, un bail commercial pourra éventuellement être conclu.

QUESTIONS DIVERSES

